



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2024

DATE DE CONVOCATION

17 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **vingt-trois mai** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (présent à partir de 18h35), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (présent à partir de 18h35-pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (présent à partir de 19h11-pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Jean-Luc AUCLAIR (absent de 18h30 à 18h35), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Francine COTTIN (suppléante de M. Gilles BRACHOTTE), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h35), M. Martial MATHIRON (absent de 18h30 à 19h10), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON, absent de 18h30 à 19h10), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maïté COUBAT).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 33

Délibération n°23/05/2024/08

Objet : Modification du tableau des effectifs N°3/2024 – Création de poste

Vu, l'article L313.1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

Vu, l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que « Par dérogation au principe énoncé à l'article L.311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L.313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux dans les cas suivants : [...]

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code».

Vu, la délibération 28/03/2024/24 en date du 28 mars 2024, par laquelle l'Assemblée Délibérante de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, décide du déploiement du Contrat Local de Santé sur son territoire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que ce poste sera proposé à un agent de la Collectivité en retour de disponibilité,

Considérant qu'en cas de refus de la part de cet agent, une nouvelle délibération sera nécessaire pour proposer ce poste sous la forme d'un contrat de projet, qui permet aux employeurs publics de recruter des agents en CDD pour réaliser un projet ou une opération en particulier.

Au titre des emplois permanents des agents titulaires

Considérant, au sein du Pôle Cohésion Sociale, le recrutement d'un animateur du Contrat Local de Santé de niveau catégorie A, ayant pour mission principale, le diagnostic territorial de santé :

- Pilotage par l'animateur de CLS,
- Méthodologie de projet,
- Ateliers territoriaux de santé avec les acteurs santé du territoire,
- Élaboration et rédaction du plan d'actions du CLS.

Il est ainsi proposé la création d'un poste de niveau catégorie A, au grade d'attaché principal à temps complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CRÉE** l'emploi suivant à compter du 1^{er} juin 2024 :
 - Agents titulaires pour la filière Administrative
 - Attaché principal à temps complet.
- **APPROUVE** la modification, en conséquence, du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 23 mai 2024

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER